

Gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par PME MTL

Mise en contexte

Depuis mars 2020, les entreprises sont exposées à de nombreux défis financiers dus aux mesures restrictives instaurées par le gouvernement du Québec dans le contexte de la crise sanitaire rattaché à la COVID-19, occasionnant une situation économique exceptionnelle et circonstancielle. Afin de soutenir les entreprises en manque de liquidités en raison de la pandémie de COVID-19, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a mis en place le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) et a conclu un prêt de 150 M\$ avec la Ville de Montréal (la Ville) pour offrir le PAUPME aux entreprises sur le territoire montréalais qui inclut le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). À son tour la Ville a délégué à travers le Fonds d'aide d'urgence (FAU), la gestion du PAUPME à PME MTL, un réseau de 6 organismes à but non lucratif indépendants en place depuis 2016 pour soutenir les entreprises montréalaises. La délégation faite à PME MTL ne libère aucunement la Ville de ses obligations envers le MEI. À défaut de les respecter, la Ville pourrait être contrainte de rembourser totalement ou partiellement les sommes prêtées par le MEI avant l'échéance du prêt en mars 2030. Au 30 septembre 2021, le volume de prêts octroyés s'élève à 117,6 M\$ pour un total de 3 453 dossiers.

Objectif de l'audit

S'assurer que la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises accordée par le réseau PME MTL aux bénéficiaires s'effectue en conformité aux encadrements établis par la Ville de Montréal.

Résultats

La gestion du PAUPME par le réseau PME MTL n'est pas effectuée en pleine conformité aux encadrements établis par la Ville.

Sur un échantillon de 81 dossiers examinés ayant obtenu un prêt, 19 % ne respectaient pas au minimum un critère d'admissibilité au PAUPME. L'évaluation de la situation financière globale des entreprises bénéficiant de l'aide financière n'était pas suffisamment documentée pour appuyer la décision d'octroi dans plusieurs dossiers de prêts octroyés examinés. En raison de l'utilisation de conventions de prêt non-conformes aux exigences du MEI et de la Ville, ainsi que d'irrégularités lors du déboursé des aides financières, PME MTL manque aux engagements des ententes de délégation envers la Ville.

D'une part, les lacunes de suivi des aides déboursées ne contribuent pas au respect des obligations des ententes de délégations auxquelles se sont engagées les PME MTL envers la Ville ainsi que des obligations contractuelles des bénéficiaires. D'autre part, le Service du développement économique (SDÉ) ne surveille pas la gestion du PAUPME ce qui fait en sorte qu'il ne peut identifier les non-conformités aux engagements des ententes de délégation.

Enfin, les informations contenues dans la reddition de comptes sont souvent erronées, notamment celles transmises au MEI, et se limitent au volume d'activité ne permettant pas aux décideurs de la Ville de bénéficier d'une vision appropriée pour s'assurer du respect des obligations envers le MEI quant à la gestion du PAUPME qui incombe à la Ville.

Principaux constats

Évaluation des demandes de prêts

- Au moins, une condition d'admissibilité n'est pas remplie pour 19% des aides financières accordées sélectionnées. Cela s'explique par une démonstration insuffisante du lien de cause à effet entre les problématiques financières ou opérationnelles et la pandémie de COVID-19.
- Les exigences documentaires ne sont pas respectées dans 44% des dossiers sélectionnés d'aide financière accordée.
- Les commentaires en appui à l'autorisation de prêt ne permettent pas toujours de conclure qu'une évaluation de la situation financière globale de l'entreprise a été faite pour les dossiers sélectionnés.
- Également, l'amortissement de prêt au-delà de 36 mois, permis par le PAUPME sur base d'exception, n'est pas justifié pour 85% des dossiers sélectionnés.

Mise en œuvre

- Deux pôles de PME MTL sur les trois audités ne respectent pas leurs engagements envers la Ville, puisque leurs conventions de prêt, qui ont toutefois été validées par le SDÉ, ne mentionnent pas à l'entreprise qu'elle est financée par la Ville et le MEI.
- Les dates des déboursés inscrites dans le système de gestion de prêt, ne correspondent pas toujours à la date d'effet des déboursés. Pour les prêts PAUPME, des écarts variant de quelques jours à plus de deux mois, ont été observés ce qui pénalise les entreprises, quant aux frais d'intérêts dus à leur capitalisation après les six premiers mois de moratoire.
- Les aides financières du volet AERAM ont été déboursées aux entreprises par PME MTL avant l'adoption par les instances de la Ville de l'ajout du volet AERAM au contrat de prêt MEI-Ville pour 17% des dossiers observés.

Suivi et surveillance

- Il n'y a pas de mécanismes de suivi pour obtenir les états financiers auprès des entreprises ayant bénéficié du PAUPME, ce qui est contraire à l'entente de délégation avec la Ville.
- Le SDÉ n'effectue pas une surveillance adéquate du respect des différentes obligations de l'entente de délégation ce qui laisse des lacunes perdurer.

Reddition de comptes

- Des informations erronées, voire incohérentes, étaient présentes lors de la reddition de comptes sur le cumul des demandes à l'état de la situation du PAUPME.
- La reddition de comptes faite aux décideurs de la Ville est limitée au volume d'activité et au solde de fonds et non au respect des obligations liées au FAU de l'entente de délégation.

En marge de ces résultats, nous avons formulé différentes recommandations aux unités d'affaires qui sont présentées dans les pages suivantes.

Veillez prendre note que bien que plusieurs lacunes aient été observées dans la gestion du programme et l'octroi de prêts par PME MTL, en raison de l'incertitude quant à la suite de ce programme du MEI, une seule recommandation a été formulée à PME MTL. Advenant un nouveau programme similaire dans le futur, le Bureau du vérificateur général pourrait auditer à nouveau PME MTL à cet égard.